



Pour la prévention et la protection de l'enfance, dans le Nord comme partout en France, on se mobilise le jeudi 15 mai 2025

Communiqué de Presse

Ces derniers mois, nous avons assisté à une succession de publications de rapports faisant état de la situation de la protection de l'enfance dans le pays. Que ce soit le rapport du Conseil économique, Social et Environnemental (CESE) d'octobre 2024, la décisions cadre du Défenseur des Droits de fin janvier ou encore tout récemment, le 8 avril, le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques en protection de l'enfance... tous confirment des dysfonctionnements structurels et systémiques dont l'État et les Département sont responsables.

Depuis, en réaction, la ministre C. Vautrin, celle avec qui C Poiret dit pouvoir communiquer par SMS, a annoncé 10 mesures qui s'avèrent n'être que 10 slogans ! 10 annonces ni développées, ni chiffrées. Des incantations qui n'apportent aucune garantie de réels engagements de l'État en terme de financement pérenne. Un plan qui n'est évidemment pas à la hauteur de la situation et qui ne règle pas l'une des nombreuses escroqueries de Macron lorsqu'il a annoncé lors de sa réélection en 2022 faire de la protection de l'enfance la cause majeure de son quinquennat.

Le gouvernement doit bien sûr permettre à notre service public d'assurer la pérennité de ses missions. C. Poiret, président du Département, affirme d'ailleurs agir auprès de lui mais tout en soutenant son action et le budget, adopté par 49-3 en début d'année, et qui ampute une nouvelle fois les dotations auprès des collectivités.

Sa fonction, en tant que chef de fil de la protection de l'enfance dans le nord, l'engage ! Pourtant C. POIRET a durant des années supprimé nos outils de prévention et de protection et plusieurs centaines de places d'accueil. Depuis, il ne recrée pas aujourd'hui les moyens à la hauteur de ce qu'il a détruit et des besoins de terrain. Pire, il continue à amputer les moyens dédiés à la prévention, comme les aides dédiées à la prévention (AMASE) prévues au Code de l'Action Sociale des des Familles et les subventions aux associations d'accompagnement et de soutien à la parentalité... ce qui est contraire aux recommandations du Défenseur des Droits adressées directement au Département dans sa décision 2025-006 du 23 janvier 2025.

Ce jeudi 15 mai, comme dans de nombreuses villes de France, nous nous mobiliserons, nous 1ers concernés (comité d'enfants placés et professionnelLES), pour exiger de l'État et des Départements, responsables de la situation catastrophique de la protection de l'enfance, qu'ils admettent les conséquences de leurs choix politiques et s'engagent sur des actes forts et immédiats.

Pour ce qui concerne le plus gros département de France et le plus touché, le syndicat SUD exige, qu'en urgence et immédiatement, l'exécutif revoie son budget en élaborant un plan pluriannuel de réinvestissement sur les missions de prévention et de protection de l'enfance prenant en compte :

- La récréation de plus de 1500 places permettant de protéger l'ensemble des enfants qui sont confiés par décision de justice. Plus d'un millier d'entre-eux ne sont pas placés du tout ou alors ballotés d'un endroit à un autre faute de places. C. Poiret assume exercer un tri inacceptable de ces enfants, ce qui est clairement dénoncé par le rapport de la commission d'enquête parlementaire en page 89.

syndicat *SUD*
des travailleurSES du
Département du Nord
51 rue Gustave Delory - 59047 LILLE Cedex
contact@suddepartementnord.org
www.suddepartementnord.org

contact presse:
Olivier Treneul 06 95 51 33 60

.../...

- L'augmentation du budget alloué aux actions de prévention, dont les AMASE.
- La récréation et l'extension à toutes les maternités des services PMI en maternité qu'il a supprimé en décembre 2017 (recommandation 28 du rapport du DdD)
- Le renforcement des équipes en ASE, Protection Maternelle et Infantile et du service sociale de polyvalence de secteur pour permettre de baisser le nombre de prises en charge par travailleurs sociaux enfance, réduire la taille des secteurs d'intervention des assistantes sociales et puéricultrice et permettre la mise en oeuvre des actions éducatives à domiciles (recommandation 4 et 5 du rapport du DdD)
- La réorganisation des services permettant de mettre fin au cloisonnement entre professionnelLES de terrain (pour répondre aux recommandations 1, 4 et 37 du rapport de la DdD).
- La création d'un pool d'assistantes familiales relais permettant d'organiser le service et garantir le droit aux congés et aux week-ends de répit (recommandation 48 du rapport du DdD)
- La fin de la discrimination avec l'accueil low-cost des Mineurs Non Accompagnés. Il faut donc augmenter le prix de journée pour les MNA (aujourd'hui fixé à 78€), montant inadmissible inférieur au montant délivré par l'État dans le cadre de la mise à l'abri et largement en dessous du prix de journée moyen pour tout enfant/jeune confié à l'ASE.
- La mise en place avec la préfecture de lieux d'accueil de jour doublés de mises à l'abri de nuit inconditionnelles et immédiates pour les mineurs non accompagnés en transit (recommandation 54 du rapport du DdD)

En réponse à nos interpellations, l'exécutif du Département refuse de reconnaître sa responsabilité dans le chaos engendré par ses choix politiques et budgétaires, se défausse sur l'État et ne s'engage sur aucun point soulevé par les rapports des DdD et de la commission d'enquête parlementaire. Il décide donc de laisser la situation se dégrader. Ce jeudi 15 mai, nous serons dès midi place de la République à Lille avec nos collègues travailleurs sociaux et médico-sociaux des associations, juges des enfants et organisations d'enfants placés.

Lille, le 13 mai 2025

